

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES COTIERES
DU PACIFIQUE SUD

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin – 7 juillet 1995)

**L'EXPLOITATION ILLEGALE DES HOLOTHURIES (BECHE DE MER)
PAR LES PETITS PECHEURS DE PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE,
DANS LA ZONE PROTEGEE DU DETROIT DE TORRES**

Document présenté par

Paul Lokani

Department of Marine Biology, James Cook University of North Queensland
Townsville, Queensland 4810 (Australie)

RESUME

La pêche artisanale intensive des holothuries sur le récif Warrior ont eu pour effet une baisse des taux de prise sur la partie de ce récif qui relève de la juridiction de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et par conséquent un appauvrissement des stocks qui a forcé les pêcheurs papous à exploiter illégalement la portion de ce récif qui fait partie de la ZEE de l'Australie. Les autorités australiennes ont multiplié leurs patrouilles dans la zone protégée du détroit de Torres, appréhendé les pêcheurs papous en infraction et les ont déferé devant les tribunaux australiens et papous. Ces interpellations et ces poursuites judiciaires n'ont pas réussi à dissuader les pêcheurs de poursuivre leurs opérations illégales jusqu'à la fermeture, en septembre 1993, de cette zone. Cette situation a mis les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans l'embaras puisqu'elles avaient ratifié avec l'Australie le traité dit du détroit de Torres. Ces activités illégales ont nuit à la bonne application de ce traité, au plan de la pêche, du droit, du coût et de la gestion. D'aucuns font valoir que la meilleure solution est de n'autoriser l'exploitation du récif Warrior sous juridiction australienne qu'à des niveaux tels, qu'elle ne présente plus aucun intérêt économique pour les pêcheurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

